



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 55231

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des familles dont l'un des membres est atteint d'une maladie psychique. En effet, ces familles rencontrent des difficultés majeures dans l'accueil et la prise en charge du malade. Dans le contexte actuel, qui accorde une attention particulière à la prise en charge des personnes handicapées, les associations oeuvrant spécifiquement dans le domaine des maladies psychiques émettent deux inquiétudes. Elles craignent d'une part que l'on ne revienne sur le droit à être aidé, reconnu à toute personne handicapée par la loi de 1975, l'allocation adulte handicapé devant rester la référence nationale et ne faire l'objet d'aucune assimilation aux autres prestations sociales, faute de quoi la justification même de cette allocation serait dénaturée. En effet, les aides spécifiques accordées par la solidarité nationale au titre du handicap sont liées, indépendamment de l'exercice ou non d'une activité, à l'incapacité physique, physiologique, intellectuelle ou psychique des personnes concernées. L'originalité de ce droit doit être maintenue. Elles soulignent d'autre part la nécessité de mettre en oeuvre un plan national « handicap psychique » pour combler le retard accumulé dans notre pays en matière d'accompagnement des personnes handicapées psychiques. Ce plan devrait notamment prévoir une augmentation des moyens humains dévolus à la prise en charge des handicapés psychiques, le manque drastique de personnel entraînant dans certains départements la suppression des temps d'accueil en soins ambulatoires, voire la fermeture de structures d'accueil déjà trop rares. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de répondre à ces deux préoccupations essentielles.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55231

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 489

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)